



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des NEET

Question écrite n° 28377

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les 963 000 jeunes de 16 à 25 ans qui font partie des *NEET* (*not in education, employment or training*), autrement dit les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Malgré un chiffre en légère baisse par rapport à 2015, ils représentent 12,9 % des jeunes de cette classe d'âge. Ces *NEET* vivent davantage chez leurs parents et ont plus fréquemment un handicap reconnu. Près d'un jeune *NEET* sur deux est sans travail depuis au moins un an et 36 % de ces jeunes inactifs souhaiteraient reprendre une activité et, parmi eux, une personne sur huit recherche effectivement un emploi. En conséquence, au regard du parcours souvent difficile de ces jeunes, elle lui demande quelles sont les actions que le Gouvernement pourrait initier afin qu'ils puissent être mis dans les meilleures conditions pour trouver un emploi ou une formation dans les plus brefs délais (savoir-être, découverte des métiers).

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28377

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2756

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)